



# LES NOUVELLES DE VILLIERS

## LES NOUVELLES DE VILLIERS

Bulletin d'information de Villiers sur Morin - N° 60 - Mars 2011

## Éditorial

Les années futures seront consacrées à l'organisation du territoire, tant national, régional, départemental que local. Des abréviations barbares telles que SDAURIF, SMIEP, SCOT et PLU vont vous être soumises, elles ont toutes une réalité physique et géographique. Elles auront dans l'avenir un impact sur notre vie quotidienne.

Les révisions et la mise en place de ces différents plans et schémas, conformes aux lois européennes et nationales auront une très forte incidence sur les plans locaux, les lois sur l'eau, eau potable de consommation et assainissement. Elles feront l'objet de grands travaux conduits soit par des syndicats intercommunaux, soit par la Commune elle-même en fonction de leurs compétences respectives.

Avec le Syndicat intercommunal des eaux de Coutevroult Villiers, nous avons entrepris le remplacement des canalisations de plomb. Avec le Syndicat d'assainissement de Crécy Coutevroult, Voulangis & Villiers, nous allons mettre en place rapidement le service public d'assainissement non collectif (SPANC), celui-ci aura pour compétence la vérification des installations et le contrôle de la bonne exécution des ouvrages dans la remise aux normes ou la conformité des installations nouvelles.

Une réunion publique aura lieu le Samedi 12 mars prochain aux salles communales de Villiers. Celle-ci aura pour but de vous informer sur l'assainissement non collectif où on trouve souvent des anciennes installations composées de puisards, fosses toutes eaux ou fosses septiques. Elles sont pour la plupart polluantes quand l'entretien a été négligé.

En premier lieu le Syndicat par l'intermédiaire de son prestataire mandaté va organiser des contrôles sur les installations. Ces contrôles conformément au décret d'application 2009 de la loi sur l'eau de 1992 ont pour but de réduire la pollution des eaux. L'objectif de cette démarche vise en priorité les installations individuelles.

Ce contrôle des installations permettra d'informer, d'identifier et de localiser les dispositifs, l'accessibilité et l'état du fonctionnement de l'ouvrage. Chaque habitant concerné recevra un courrier lui proposant un rendez vous avec les services dûment habilités.

Mes chers administrés, n'oublions pas que 30% de la population française est en assainissement individuel. Ce service public d'assainissement non collectif géré par un Syndicat intercommunal sera à votre disposition pour vous informer. N'hésitez donc pas à le solliciter par l'intervention de ses représentants. Le réseau collectif, très ancien date de plus de quarante ans. Il est en partie unitaire et ne convient plus aux normes et surtout au bon fonctionnement de la station d'épuration de Couilly. Il faut donc le mettre en réseau séparatif et cette réalisation se fera dans un ordre de priorité, la municipalité travaille déjà sur ce dossier et vous en serez informés dès l'avancement des études.

Bien entendu compte tenu de ces travaux, plusieurs années seront nécessaires à la réalisation pour l'ensemble de notre Commune.

Mes chers administrés ensemble nous ferons que la terre que nous léguerons à nos enfants sera plus belle et plus propre qu'aujourd'hui.

Votre maire, à votre disposition  
*Daniel CHAMAILLARD*



## SOMMAIRE

### ■ En direct de la Mairie

- Interdiction de brûlage
- Soirée vin chaud 2011
- Horaires des bus à Villiers
- Vos coordonnées e-mail
- Recensement militaire
- Horaires de la mairie
- Elections cantonales
- Tous au numérique !
- Déménagement du Pôle Emploi

### ■ Urbanisme

- Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Certificat d'urbanisme

### ■ Informations utiles

- Communiqué de la CPAM

### ■ Demandez le programme !

- L'agenda au passé
- L'agenda au futur

### ■ En direct des écoles

- Noël 2010 à la maternelle

### ■ Il à neigé sur Villiers

### ■ Téléthon 2010

### ■ En direct des associations

- Fête de fin d'année pour nos aînés
- Les scouts emballent ...
- Réponses du jeu des chemins

### ■ Le carnet

- Naissances - Mariages - Décès
- Permanences des élus
- Rappel des horaires de la mairie



## EN DIRECT DE LA MAIRIE

### INTERDICTION DE BRULAGE

Le brûlage a lieu uniquement l'hiver, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars **uniquement le Lundi de 14H00 à 18H00 et le Samedi de 15H00 à 17H30.**

Arrêté n°70/2005 du 26 octobre 2005.

Merci de votre compréhension.

#### Potins et dernières informations :

Rejoignez nous sur le site web  
de la commune :



[www.villiers-sur-morin.fr](http://www.villiers-sur-morin.fr)

### SOIREE VIN CHAUD 2011

Les Villermorinois ont bravé le froid pour venir passer un moment et échanger quelques mots avec leurs voisins, amis ou tout simplement avec leurs élus.

Merci à l'équipe technique, aux bénévoles et conseillers, qui sans leur aide, cette soirée ne serait pas un moment aussi convivial dans notre hiver Seine-et-Marnais.

Sylvie Sacré



### HORAIRES DES BUS À VILLIERS

Nous vous rappelons que vous pouvez également consulter et imprimer sur le site de la commune tous les horaires des bus sur le lien :

<http://www.villiers-sur-morin.fr/villiersmd/transports-scolaires.php>

### POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉS LAISSEZ NOUS VOS COORDONNÉES E-MAIL

Le secrétariat de la Mairie continue à constituer un fichier des boîtes E-mails de nos concitoyens souhaitant être informés en direct des annonces ou flashes d'information concernant la commune. Si ce mode de communication vous intéresse, merci de laisser vos coordonnées par E-mail à l'adresse suivante :

[mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr](mailto:mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr)

en précisant comme objet : « *circuit d'information internet des administrés* ».

Cette initiative est déjà plébiscitée par les abonnés.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Toute personne (fille ou garçon) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Pour se faire vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile, avec votre pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics.

Attention, cette attestation doit être conservée soigneusement car les mairies ne délivrent pas de duplicata.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont vous dépendez.

### LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE EST OUVERT AU PUBLIC

DU LUNDI AU SAMEDI  
DE 9H00 A 12H00  
ET UNIQUEMENT LE LUNDI  
DE 14H00 A 16H30

### LE MAIRE ET SES ADJOINTS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS

Vous pouvez aussi contacter un(e) conseiller(e) qui prendra votre demande en charge



01 64 63 46 50

## EN DIRECT DE LA MAIRIE

### ELECTIONS CANTONALES

Nous vous rappelons que Villiers sur Morin n'est pas concerné cette année par les élections cantonales. Les dernières ont eu lieu les 09 et 16 Mars 2008 et les prochaines se tiendront en 2014.

### ON PASSE AU «TOUT NUMÉRIQUE» AVEC LA TÉLÉ

Le 8 mars prochain, la Région Ile de France passera au «tout numérique». A l'approche de ce grand rendez-vous, le Groupement d'intérêt Public France Télé Numérique multiplie ses actions d'information sur le terrain. Afin de prendre connaissance des diverses actions que nous avons mises en place, nous vous invitons dès à présent à vous connecter sur notre site Internet [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr), ou à appeler notre centre d'appel°

**0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local).

Vous y trouverez tous les outils de communication disponibles : planning du passage des points d'informations mobiles de la tournée « tous au numérique », liste des professionnels agréés, lien vers le site du CSA pour connaître l'état de la couverture numérique...



### PÔLE EMPLOI DÉMÉNAGE

J'ai le plaisir de vous informer que suite à une réorganisation de nos services, depuis le 22 novembre 2010, les demandeurs d'emploi de notre commune seront accueillis à l'adresse suivante :

**Pôle emploi de MEAUX**

**12 boulevard Jean Rose**

**77100 MEAUX**

**du Lundi au Jeudi de 9H00 à 17H00**

**le Vendredi de 9H00 à 12H00**

**[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) - lit 3949**

Pôle emploi, issu de la fusion Anpe-Assédic, accompagne les entreprises dans leurs recrutements et les demandeurs d'emploi dans l'ensemble de leurs démarches : inscription, indemnisation jusqu'à leur reprise d'emploi. Dans un contexte économique difficile, soyez persuadé que nous mettons tout en oeuvre pour maintenir la qualité de nos services.

Notre équipe de conseillers suit les demandeurs d'emploi des communes dont la compétence géographique

est rattachée au Pôle emploi de MEAUX.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toute précision que vous souhaiteriez obtenir sur nos services. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

*Dir. Reg. Délégué Bruneau Poirier*

## URBANISME

### LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Dans son édito, le Maire l'a évoqué et ceux qui sont concernés sont aimablement invités à participer à la réunion publique du 12 Mars dans les salles communales de la mairie où toutes les explications vous seront fournies



Ci-dessous quelques éléments du règlement qui vous aideront à y voir un peu plus clair.

#### **Article 1 : Objet du règlement**

L'objet du présent règlement est de déterminer les relations entre les usagers du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) et ce dernier, en fixant ou en rappelant les droits et obligations de chacun (propriétaire dont l'habitation est équipée ou doit être équipée d'un dispositif d'assainissement non collectif ou occupant dont l'habitation est équipée d'un assainissement non collectif) en ce qui concerne notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur contrôle, leur fonctionnement, le cas échéant, leur réhabilitation, les conditions de paiement de la redevance d'assainissement non collectif, enfin les dispositions d'application de ce règlement.

#### **Article 2 : Champ d'application territorial**

Le présent règlement s'applique sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Crécy la Chapelle, Coutevroult, Villiers sur Morin et Voulangis.

#### **Article 3 : Définitions**

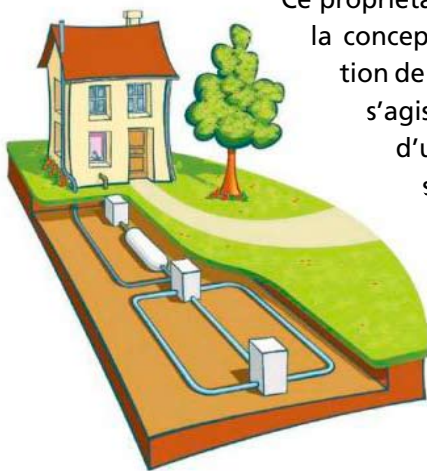
Assainissement non collectif : par assainissement non collectif, on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainisse-

## URBANISME

ment. Eaux usées domestiques : les eaux usées domestiques comprennent les eaux ménagères (provenant des cuisines, buanderies, salles d'eau...) et les eaux vannes (provenant des WC et des toilettes). L'utilisateur de ce service peut être le propriétaire de l'immeuble équipé ou à équiper d'un dispositif d'assainissement non collectif, et / ou celui qui occupe cet immeuble, à quelque titre que ce soit.

### Article 4 : Responsabilités et obligations

Tout propriétaire d'un immeuble, existant ou à construire, non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, est tenu de l'équiper d'une installation d'assainissement non collectif destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques rejetées, à l'exclusion des eaux pluviales. Cette obligation s'applique aux immeubles inscrits au zonage assainissement non collectif comme aux immeubles inscrits au zonage assainissement collectif si celui-ci n'est pas encore mis en place.



Ce propriétaire est responsable de la conception et de l'implantation de cette installation, qu'il s'agisse d'une création ou d'une réhabilitation, ainsi que de la bonne exécution des travaux correspondants.

Il en est de même s'il modifie de manière durable et significative, par exemple à la suite

d'une augmentation du nombre de pièces principales ou d'un changement d'affectation de l'immeuble, les quantités d'eaux usées domestiques collectées et traitées par une installation existante.

Il ne doit pas modifier l'agencement ou les caractéristiques des ouvrages ou l'aménagement du terrain d'implantation sans avoir informé préalablement le SPANC. Le propriétaire a l'obligation de remettre à son locataire le règlement du service d'assainissement non collectif afin que celui-ci connaisse l'étendue de ses obligations. La suite ... sera exposée lors de la réunion publique ...

*La commission d'urbanisme*

### LE CERTIFICAT D'URBANISME

**Cerfa n°13410\*01** (L'imprimé est téléchargeable sur le site du gouvernement)

Le certificat d'urbanisme est une procédure d'information, NON OBLIGATOIRE, à la disposition des usagers désireux de connaître les dispositions d'urbanisme applicables à un terrain.

Sa demande est indispensable avant toute acquisition ou aménagement de terrain.

Toute personne physique ou morale peut déposer un dossier, il n'est pas nécessaire d'être le propriétaire ou le mandataire.

### Il existe deux types de certificat d'urbanisme

- **Le certificat d'information** (CU a), permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain, les limitations administratives au droit de propriété ainsi que les taxes et participations d'urbanisme.

Le délai de délivrance est de 1 mois à la date de dépôt. La demande devra être déposée en deux exemplaires. Il est nécessaire de fournir un plan de situation du terrain permettant de le localiser.

La commune dispose d'un mois pour répondre.

- **Le certificat opérationnel**, (CU b), outre les informations du précédent, indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet, ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

La demande devra être déposée en quatre exemplaires.

Le délai de délivrance est de 2 mois à la date de dépôt. Il faudra fournir le plan de situation du terrain permettant de le localiser, une note descriptive succincte, ainsi que le plan du terrain (il doit indiquer les bâtiments déjà existants).

La commune dispose de deux mois pour répondre.

La durée de validité d'un certificat d'urbanisme est de 18 mois à compter de sa délivrance.

*La commission d'urbanisme*



## INFORMATIONS UTILES

### Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif à l'accueil sur rendez-vous

**NOUVEAU !**

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne propose à ses publics un nouveau service : **l'accueil sur rendez-vous**.

Pour cela, contacter le **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe).



Octobre 2010

Document téléchargeable sur [amel.fr](http://amel.fr) / Presse / Communiqués régionaux

### Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif à la carte Vitale

**Carte Vitale : Inscription des enfants sur la carte Vitale des deux parents**

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relance sa campagne d'information sur la possibilité d'inscrire les enfants de moins de 16 ans sur la carte Vitale des deux parents pour faciliter les consultations chez les professionnels de santé et les remboursements de soins.

Pour cela, adressez-nous votre demande en indiquant les 2 numéros de sécurité sociale, accompagnée d'une photocopie du livret de famille.

Caisse d'Assurance Maladie  
de Seine-et-Marne  
77605 Marne-la-Vallée Cedex 03



Janvier 2011

Document téléchargeable sur [amel.fr](http://amel.fr) / Presse / Communiqués régionaux  
Contact Presse : [communication@cpam-melun.cnams.fr](mailto:communication@cpam-melun.cnams.fr)



## DEMANDEZ LE PROGRAMME !

### Sur l'AGENDA au Passé

- \* **5 Décembre : Téléthon**  
Place de la mairie et parcours pédestre
- \* **12 Décembre : Repas des anciens**  
Salles communales
- \* **29 Janvier : Soirée vin chaud**  
offerte par la mairie
- \* **2 Mars : Conseil Municipal**  
Salle des peintres



### Sur l'AGENDA au Futur

- \* **7 Mars au 8 Avril : Enquête publique** sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier sur les communes de Coutevroult et Villiers (consultable en mairie à Coutevroult)
- \* **12 Mars : Réunion publique sur le SPANC** (cf l'édito du maire) Salles communales - 46 Rue de Paris
- \* **20 Mars : Thé dansant**  
Salle AFR Rue de Picardie
- \* **25 Juin : Fête de la musique**

## EN DIRECT DES ECOLES

### NOËL 2010 A LA MATERNELLE



Cette année, à l'approche de Noël, notre sapin traditionnel a pris sa place devant l'Église. Pour cette occasion, le Père Noël s'est déplacé pour distribuer des cadeaux aux enfants de l'école Maternelle « La Boîte à Grandir », le Jeudi 16 décembre 2010, le matin pour les petites et les moyennes sections et l'après-midi pour les grandes sections. Les enfants de l'École élémentaire « Patrick Théméreau » se sont rendus le vendredi soir après l'école pour récupérer leurs cadeaux.



## Il a neigé sur Villiers...



Les éléments se sont déchaînés cette année sur notre village. Il n'avait pas neigé autant depuis quelques décennies. Nous avons perdu l'habitude de ces paysages enneigés, magnifiques au demeurant, mais qui nous ont occasionné quelques difficultés au niveau de la circulation à tel point que chacun s'est interrogé sur la nécessité de se déplacer en voiture.

Nous vous communiquons ici quelques clichés souvenirs avec notamment cette vue de la boulangerie qui n'avait pas connue une telle queue depuis longtemps.

## ... et puis le Morin est monté



## TELETHON 2010, toujours mieux



C'est avec le soutien de la grande famille du Téléthon qui se réunit, chaque année, pour collecter des fonds, que la recherche progresse. La formidable mobilisation de tous permet aux chercheurs de continuer à travailler à l'élaboration de thérapies innovantes pour vaincre des maladies incurables.

Villiers sur Morin s'est associé cette année encore dans la lutte contre les maladies génétiques.

Tous les bénévoles étaient là: Hommes, femmes, enfants, collégiens, écoliers, actifs ou retraités, chacun trouvant sa place dans le Téléthon en fonction de ses disponibilités, de son savoir-faire. Le Téléthon est devenu avec le temps une grande fête populaire.

Nous y avons retrouvé les activités habituelles: après midi récréative pour les enfants, randonnée pédestre pour les adultes, vente d'enveloppes et sur le marché, vente de tartiflette, de produits du Gers, etc.....

Le produit de la vente des objets et des enveloppes a été reversé intégralement à l'Association Française contre les Myopathies (AFM) pour que tout le monde ait le droit de vivre, de marcher, de courir, d'apprendre, d'aller à l'école, d'avoir des amis, de jouer, de parler, pour que chacun ait les mêmes chances.



Cette année, nous avons pu remonter à l'AFM une somme de 2.657 €uros contre 2.438 en 2009.

Ce que nous ne devons pas oublier, c'est que la maladie ne s'évanouit pas au bout des trente heures de Téléthon. Elle est présente tous les jours de l'année, elle ne laisse aucun répit aux malades. Pour eux, c'est un combat de tous les jours.

Encore merci à tous les bénévoles qui ont fait de cette journée une réussite.

*Germaine Vernillet*



## EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

### FÊTE DE FIN D'ANNÉE POUR NOS AÎNÉS

Cette année encore, grâce au CCAS, ce fut la fête dans la Salle Communale pour accueillir 70 de nos anciens, heureux de se retrouver.



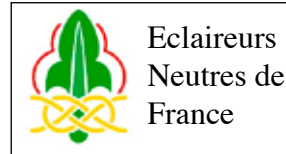
Cette année, un nouveau traiteur « Le Petit Lys » à Dammarié Les Lys, leur avait concocté un savoureux repas, servi par leurs soins, lequel fut animé par le Groupe de Théodore KOMANIECKI, violonistes et guitaristes de renom. Au cours du repas, ils ont donné la sérénade aux dames, puis l'après-midi s'est continué gaiement dans la danse, au son des airs tziganes, russes, etc..., le tout dans une atmosphère très joyeuse et conviviale.



Nous n'avons pas manqué de fêter nos deux doyens M<sup>me</sup> Suzanne MOREAU et Monsieur Edouard SIUDA, ainsi que les noces de diamant de M. et M<sup>me</sup> Roger THOMAS (60 ans de mariage).

Tous sont repartis ravis en espérant revenir l'année prochaine.

Germaine VERNILLET



**LES SCOUTS  
EMBALLENT...**

En cette période de fêtes, les scouts de la Brie ont à nouveau décidé d'emballer les cadeaux des clients du grand magasin de jouets « Jouéclub » de Mareuil les Meaux, qu'ils remercient ici bien vivement pour leur gentillesse et leur accueil.

Après un long entraînement à la maison pour les uns et lors de leur dernière sortie dans la neige pour les autres, il fallut donc passer aux travaux pratiques...

Mais les scouts purent montrer qu'ils étaient (presque) aussi efficaces dans la fragilité et l'art des paquets cadeaux que dans le rustique et la solidité des constructions du fond des bois! Et, grâce à la gentillesse et au sourire de tous, cette périlleuse mission put être menée à bonne fin...



Les scouts remercient du fond du cœur les généreux donateurs qui vont leur permettre de diminuer de beaucoup les frais importants pour leur camp de neige prévu du 20 au 26 février dans les Vosges.

Merci encore à tous, et meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Le chef

## EN DIRECT DES ASSOCIATIONS

### BÉNÉVOLE, VOUS AVEZ DIT BÉNÉVOLE ?

Les récents aléas climatiques ont joué un rôle de révélateur. En effet la surprise fut grande quand on constata les abondantes chutes de neige qui s'abattirent sur notre village.

Le personnel communal certes a répondu présent dès le début des précipitations comme le faisait remarquer notre maire dans le Flash Informations que nous avons diffusé à l'occasion des voeux et de l'annonce du vin chaud. Il opéra avec efficacité sans compter ses efforts. Du reste pour ceux qui ont vécu la situation dans les communes voisines, Villiers a reçu des félicitations pour la facilité de circulation du moins sur les axes principaux en comparaison des autres communes.



Le dévouement alla jusqu'à nos secrétaires qui accueillirent dans la mairie les naufragés de la route. On ouvrit l'école maternelle pour permettre à ceux qui étaient cloués sur place de passer la nuit au chaud.

Et là on vit spontanément se présenter les bonnes volontés pour aider à dégager la neige et offrir ses bons offices. Nous traversâmes ainsi ces événements sans trop de dommages.

On déplore néanmoins cet accident à la gare de Villiers où une des deux victimes perdit la vie, sur le territoire de Crécy certes, mais tellement proche de notre village.

Je disais qu'il y a eu révélation sur le fait qu'il y a encore de bonnes volontés pour agir dans des circonstances pénibles.

La commune prépare sur injonction du préfet un plan nécessitant de décrire l'organisation nécessaire pour faire face à ce type de phénomène. Le but consiste à anticiper autant que faire se peut la crise éventuelle. Il y aura pour finaliser le projet nécessairement un appel aux bénévoles. Que ceux d'entre vous qui considèrent qu'ils peuvent apporter leur pierre à l'édifice se manifestent auprès de la mairie soit par E-mail (voir coordonnées

à l'intérieur de ce bulletin) soit tout simplement en le signalant à l'accueil en précisant le domaine dans lequel ils pourraient intervenir et quels moyens ils pourraient mettre à disposition (chambre d'hôte, camion, tronçonneuse,...). Cet appel est valable tant en cas d'intempéries excessives (inondations, neige abondante, ...) qu'en tout autre situation (accident, versement de camion, chute d'arbres, etc....)

Gérard Thomas



### RÉPONSES AU GRAND JEU DES JOURNÉES DU PATRIMOINE

Lors des journées du patrimoine, Mme Lidye Gaultier-Migette nous a captivés par la mise en place d'un jeu très éducatif relatif à la connaissance des rues et chemins de Villiers sur Morin.

Dans le précédent numéro nous avons publié les photos des chemins dont il fallait retrouver le nom.

Les réponses sont donc fournies ci-dessous comme annoncé.

CHEMINS	N° photo
Chemin de Boissette	9
Chemin de derrière le Parc	2
Chemin de Lagny	8
Chemin Vicinal n° 1	4
Chemin de la Fontaine	15
Chemin Rondonneau	10
Rue Allain Renault	6
Rue de chèvre	1
Rue du Touarte	3
Ruelle Isaac	5
Sente du Moulin (côté Misère)	13
Sente du Moulin (Côté Montaigu)	14
Sente des Griveaux	11
Sente du Pré de la Motte	12
Sente de Retz	7

## LE CARNET

**Naissances :** Nathan, Roland, Alain **ISAMBERT** né le 12/10/2010 à Meaux  
Dayvon, Tony, Jason, Jonathane **BAUM-GERTNER** né le 14/10/2010 à Meaux  
Marceau, Daniel, Alain **EVE-CALDATO** né le 19/10/2010 à Coulommiers  
Léna, Ralya **BIZOUARD** née le 23/10/2010 à Montfermeil  
Wesley, Jérémy, Man-Kid **AINS** né le 05/11/2010 à Bry sur Marne  
Rémy Florent **PATAY** né le 12/11/2010 à Meaux  
Kim, Jill, Claude **GOUVA** né le 19/11/2010 à Tournan en Brie  
Fabio **FENECH** né le 12/12/2010 à Tournan en Brie  
Harry, Pierre, Patrick **LE GUEUT** né le 30/12/2010 à Meaux



**Mariages :** Thérèse **HORNEC** et Georges **MARONNE** le 18 décembre 2010  
Nicia, Christina **MARONNE** et Rudy **HELFRIED** le 18 décembre 2010



**Décès :** M. Jacques, Gaston, Bernard **ROUSSEAU** décédé le 25/10/2010 à Meaux  
M<sup>me</sup> Alice, Germaine **GARDET** veuve **MARGUILLIER** décédée le 06/12/2010 à Couilly Pont Aux Dames  
M<sup>me</sup> Jeanne, Eugénie, Georgette **LECOMTE** veuve **THIOUX** décédée le 14/12/2010 à Meaux



### PERMANENCES DES ELUS

NOMS & TÉL.	Mars
Daniel CHAMAILLARD 01 64 63 94 19	Week-end 12 et 13
Germaine VERNILLET 01 64 63 92 48	Week-end 26 et 27
Gérard THOMAS 06 12 85 94 12	Week-end 05 et 06
Sylvie SACRE 06 20 15 22 40	Week-end 19 et 20

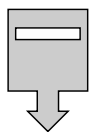
MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER  
LES DATES DES PERMANENCES.

### Rappel des horaires d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte du Lundi au Samedi inclus de 9H à 12H et le Lundi après-midi de 14H à 16H30.  
Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez vous.

Mairie de Villiers sur Morin : 38, rue de Paris 77580  
Tél. : 01 64 63 46 50 - Fax : 01 64 63 02 56  
E-mail : mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr  
Site internet : <http://www.villiers-sur-morin.fr>

N'oubliez pas  
la boîte à idées  
devant la Mairie  
(côté rue)



Directeur de la publication : Daniel CHAMAILLARD

Responsable comité de rédaction : Gérard THOMAS

Ont participé à ce numéro : G. Vernillet, D. Chamailard, S. Goubiaire, M. Thiebault, S. Sacré, M. Leroy, C. Georges, L. Paupy, P. Leseurre, L. Gauthier-Migette, Pierre Louis le scout, G. Thomas.

Maquette et impression : France Cutting Services à Faremoutiers - 01 64 04 20 70